le manuscrit de Leningrad Q v I, 39, originaire de Corbie (pourquoi est-il indiqué ici comme du IXe siècle, alors que le Catalogue des sigles le disait du Xe-XIe?). Je n'ai pas à revenir sur les principes de présentation au lecteur, qui ont été exposés à propos des premiers fascicules. A la vérité, la complexité semble s'accroître à mesure que les éditeurs de la gigantesque entreprise s'efforcent de cerner de plus près le réel. Mais, à travers cette complexité, des faits très simples sautent aux yeux. Par exemple, l'abondance déconcertante de la tradition indirecte relative au verset *Jac.* IV, 6 : « Maiorem autem dat gratiam. Propter quod dicit : 'Deus superbis resistit' » (elle déborde ici sur trois pages, malgré les abréviations), reflète certainement l'ampleur des controverses sur la Grâce, à propos de quoi ce verset fut constamment allégué. C'est dire quelles ressources incroyables la lecture attentive de ce recueil exhaustif offrira à toute sorte de chercheurs.

Pierre COURCELLE.

Sciences historiques.

Angelo BRELICH, *Tre variazioni romane sul tema delle origini* (Università di Roma : Pubblicazioni della Scuola di Studi storico-religiosi, 2) : Roma, Ateneo, [1955], 127 pages.

On connaît les scandaleuses originalités de toute « histoire » de la religion romaine : incertitude théologique, effacement des mythes, indifférence aux aspects cosmiques. Par un comparatisme dont la maîtrise est hors de contestation, M. G. Dumézil a éclairé les processus de « démythisation ». Par la seule analyse des faits latins, M. A. Brelich fait ici la preuve que nous pouvons saisir des vraisemblances proto-historiques *échelonnées* qui évoquent, sur ces trois points, une Rome moins anormale.

Le premier « Essai » sur « Rome et Préneste : une polémique religieuse dans l'Italie antique », parti de l'hypothèse de travail qu'il aurait pu y avoir opposition fondamentale de divinités poliades entre Préneste, avec sa *Fortuna Primigenia* précosmique, et Rome, avec son Jupiter « cosmique », aboutit à proposer une simple polémique de date historique, quand achevait de prévaloir la domination romaine sur le Latium. Mais le tournant de la preuve est en la similitude des légendes de fondation des deux villes, Caeculus et Romulus représentant le type connu du héros parti du désordre et créateur d'ordre : ainsi se retrouve et reprend son importance un élément mythique latin non historisé. Nous pensons que, sur ce plan, la comparaison entre Préneste et Rome pourrait être généralisée et produire des fruits. La discussion sur Fortuna et Jupiter, des plus suggestives, nous semble recommander (serions-nous plus audacieux que M. A. Brelich?) des conclusions plus amples

que celle d'une polémique politique : quelques lignes de la page 46 devraient orienter une recherche sur les divinités majeures des cités du Latium (et à Rome ce serait Mars) et leur rapport à Jupiter, grand dieu commun, mais fédéral, peut-être plus que poliade, et présent surtout par ses épithètes.

« Les premiers rois latins » (p. 48-94) se précisaient par le sous-titre : « Divinités et héros civilisateurs », quand la communication fut présentée au 8e Congrès d'histoire des religions. Elle a pour nous l'intérêt majeur de découvrir dans la légende deux couches (au moins) de la construction mythique : avec Picus et Faunus, d'une part, dieux « sylvestres » ou « agrestes », coureurs prophètes des solitudes, évoluant vers l'utilitarisme de l'élevage et de l'agriculture (l'analyse des rites des Luperques est ici reprise, p. 64 et suiv.) ; avec Saturne et Janus, de l'autre, qui nous font « sortir du monde équivoque des fourrés pour nous retrouver dans la vénérable atmosphère d'antiques et solennels cultes citadins », Saturne clôturant l'année solaire, alors que Janus préside à son début. Mais, malgré l'évidence d'une compilation mythographique tardive, l'un et l'autre conservent, aussi bien que Picus et Faunus, des traits du *thème* mythologique, très diversifié, du héros civilisateur : difformité, persécution, exil, à côté du thériomorphisme qui unit la nature aux hommes, et du désordre tumultueux qui *doit* précéder la paix paradisiaque et la prospérité agricole.

La troisième étude porte sur « Februarius », à partir d'une brève mais très lucide vue d'ensemble sur les questions calendaires en général et le « Calendrier de Numa » en particulier. Qu'il faille, selon toute vraisemblance, poser mars comme premier mois d'une antique année romaine, engage M. Brelich à marquer l'importance religieuse de « ce qui précède le début ». Il reprend ainsi l'examen des rites et cérémonies du mois de février, pour y retrouver, normalement, purification et souci des morts ; mais il arrête sa curiosité sur les *Quirinalia* du 17, considérés sous leur aspect de codicille aux *Fornacalia*. Et il découvre ainsi que le phénomène économico-social qui doit normalement entraîner le début d'une année nouvelle était pour les Romains le ban ritualisé de la torréfaction de l'épeautre. La preuve m'en paraît brillante, acquise. Moins poussée, l'étude complémentaire de la mise en pièces de Romulus le jour des *Quirinalia* (Calendrier de Polemius Silvius, et peut-être Ovide : au lieu du 7 juillet) est très suggestive quand on la rapproche du *Regifugium*.

Ces études se présentent dans l'ordre, à peu près, de la recherche, dont on devine la complexité ; elles en deviennent flexueuses, mais passionnantes, et sans perdre de leur clarté. L'invention scientifique, bien connue, de M. A. Brelich a gagné en mesure et en lucidité. Sans que

puisse encore se dégager une méthode en une matière si confuse et dont les éléments utilisables sont si insuffisants, on voit se tracer les linéaments et les moyens d'approche d'une évolution proto-historique presque chronologisée. L'information veut ne pas être comparatiste et ne s'appuie que discrètement sur la phénoménologie. Très sagement à ce stade de la recherche. Les textes, reproduits et commentés, s'accompagnent d'une bibliographie sûre (auraient dû être cités cependant le riche mémoire de P. Grimal sur *Janus*, dans les Lettres d'humanité, IV, 1945, p. 15-121 ; le *Regifugium* de V. Basanoff, Paris, 1943). Il serait difficile de dire le profit et le plaisir que j'ai trouvés à la lecture de ce livre.

Jean BAYET.

Manuel MARTIN Y PEÑA, *Instituciones Militares Romanas* : Madrid, 1956, 511 pages in-8°.

Deuxième volume d'une collection — *Enciclopedia Clasica* — patronnée par le Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, ce manuel est le bienvenu. Désirant que ce compte rendu paraisse encore dans la *Revue* de 1956, je n'ai que peu de temps pour le faire, plus bref que je ne l'aurais voulu. Car c'est un grand courage d'entreprendre et mieux encore de mener à bien une telle somme.

On connaît la situation. Jusqu'ici nous possédons sur l'armée romaine deux synthèses. Celle de Marquardt, qui remonte à 1884, et celle de Kromayer-Veith (traitant aussi de l'armée grecque), qui est de 1928. Le *Marquardt* demeure fondamental, car, autant qu'il est possible humainement d'y parvenir, il est complet. Le *Kromayer-Veith* a bénéficié de quarante années de bibliographie et de travaux aussi importants que ceux de Domaszewski, de Cagnat, de Lesquier ; mais il ne constitue pas une encyclopédie, plutôt, si j'ose dire, un résumé détaillé.

M. Martin y Peña, professeur à Madrid, éditeur de Cicéron, de Salluste, de Tacite, philologue éminent, n'a pas craint de se lancer dans une voie nouvelle. Et il a eu non seulement à assimiler les vieux livres, mais encore à dépouiller une énorme bibliographie récente. Pour ne citer que quelques exemples, je vois qu'il connaît fort bien les travaux des Forni, Gilliam, Lopuszanski, Sander, Kraft, Seston, Lammert, Gabba, et ce qui a été écrit sur la garnison de Rome par exemple. Son exposé est sans cesse clair ; quand il s'agit de questions difficiles et discutées, on y trouvera une mise au point qui permet de se faire un jugement. Ainsi, au sujet du problème posé aux spécialistes par les diplômes, M. Martin y Peña expose les arguments qui s'affrontent et les théories qui s'opposent ; on ne peut lui faire grief de ne point choisir. Ainsi donc, exposé bien informé et lucide.

Naturellement, il y a toujours à ajouter en pareil cas. Je regrette

que très souvent l'auteur renvoie à un ouvrage moderne plutôt qu'aux sources antiques. Marquardt faisait les deux et avec raison ; c'était de meilleure méthode. Il y a des lacunes. Je suis étonné de voir si peu cité un spécialiste de tout premier ordre comme M. Birley. A propos de l'armée du Bas-Empire, à côté de celui de Grosse, je ne vois pas, si je ne me trompe, le nom de M. van Berchem. M. Martin y Peña me fait le plaisir et l'honneur de citer très souvent ma thèse, mais il semble ne pas savoir que depuis lors j'ai fait dans la *R. E.* l'article *Praetoriae cohortes*, qui corrige bien des détails et qui en particulier donne un tableau des grades sur lequel on peut s'entendre.

Je sais bien que c'est là un piège bibliographique et j'y insisterais d'autant moins qu'il s'agit d'une question personnelle, s'il n'y avait à tirer de cette remarque une suggestion plus générale. Des synthèses comme celle-ci sont désormais un peu au-dessus des forces humaines. On pourrait penser alors à faire faire un ouvrage en collaboration, l'un traitant de l'armée républicaine, l'autre de l'armée impériale, l'un des grades, l'autre du ravitaillement, etc... Je crois qu'il est préférable d'avoir un auteur unique. Mais alors il faut qu'il fasse revoir son manuscrit par des spécialistes (ces révisions prenant beaucoup de temps et donnant beaucoup de mal, il faudrait qu'elles soient rémunérées par les éditeurs). Quand je me permets de citer mon article de la *R. E.*, ce n'est pas parce que j'en suis l'auteur, mais parce que, ayant soumis mon texte avant de le publier à la lecture des deux maîtres que sont MM. Birley et Pflaum, je suis sûr de lui autant que faire se peut.

Le *Marquardt* est à refaire, selon le même plan et les mêmes méthodes. Le livre de M. Martin y Peña ne le remplace pas. Mais, en attendant, il rendra d'immenses services, car on y trouve dépouillée avec beaucoup d'intelligence et de bon sens la bibliographie des dernières années. L'auteur a, en outre, bien compris qu'il ne pouvait se contenter d'une description qui le plus souvent eût inventé et trahi ; il sait qu'il y a des problèmes et il en a résumé les données en véritable historien. Que notre éminent collègue de Madrid veuille bien excuser les quelques réserves que je me suis permis de faire, qu'il sache que son immense labeur sera fécond et que désormais on ne pourra plus écrire sur l'armée romaine sans avoir recours à lui.

M. Durry.

Jaako Suolahti, *The Junior Officers of the Roman Army in the Republican period ; A study on social structure* : Helsinki, Academia Scientiarum Fennica, Snellmanink. 9-11.

S'il est un mérite que l'on doit reconnaître d'emblée à l'ouvrage de M. Suolahti, c'est de s'être attaqué à un sujet aussi ambitieux et aussi

délicat que celui de l'origine sociale des officiers subalternes de l'armée romaine jusqu'à la fin de la période républicaine. L'intérêt présenté par de telles recherches est grand : il ne s'agit de rien moins que de déterminer, grâce à l'étude détaillée du recrutement de ses officiers, à la fois la nature de l'évolution de la société romaine tout entière au cours des cinq siècles de la république et l'élargissement progressif, s'étendant bientôt à toute l'Italie, de ce recrutement limité d'abord à l'*Vrbs* elle-même. Contrairement à la plupart des ouvrages parus sur l'armée romaine, ce n'est pas à des questions de stratégie ou d'équipement que s'intéresse l'auteur, mais à un problème purement sociologique.

Une telle étude s'avérait d'autant plus difficile que nos renseignements sur cette catégorie d'officiers sont souvent bien minces, et que nous ne connaissons qu'un pourcentage très faible pour chaque grade (de 509 à 14 après J.-C., sur un total d'environ 38.500 tribuns militaires, nos sources ne nous fournissent les noms que de 348 d'entre eux, soit 1 %). Aussi, l'auteur doit-il à chaque fois ajouter le mot « connus » aux différents groupes d'officiers qu'il passe en revue.

Suivant une méthode rigoureuse, et multipliant à chaque fois statistiques et tableaux, M. Suolahti examine successivement la fonction, l'origine sociale et locale et l'évolution sociale des tribuns militaires, des *IIviri navales*, et des différentes catégories de préfets (*praefecti socium, equitum, classis, fabrum*) de l'armée romaine.

Voici les résultats. En ce qui concerne les tribuns militaires, les statistiques montrent que la proportion des officiers d'origine patricienne ou de sénateurs diminue peu à peu pour faire place à des éléments d'origine équestre. M. Suolahti établit à ce propos des distinctions précises entre les tribuns militaires qui appartiennent aux « gentes » inférieures du Sénat et aux « gentes » patriciennes. On constate qu'à partir du IIe siècle avant J.-C., le tribunat militaire devient de plus en plus un tremplin pour les Romains de la classe moyenne, soit pour accéder au Sénat (10 % au IIe siècle), soit pour obtenir des magistratures civiles — après s'être rendus célèbres auprès du corps électoral par des exploits militaires — soit enfin tout simplement pour s'enrichir (cf. le Trebatius que Cicéron envoie à César). L'auteur établit que, de toute façon, la naissance (l'illustration de la « gens » à laquelle le tribun appartenait) comptait beaucoup plus que les autres considérations pour l' « avancement » dans le cursus et l'entrée au Sénat. Vers la fin de la République, on constate que le nombre de « gentes » patriciennes a beaucoup diminué.

Quant à l'origine locale des tribuns militaires, l'auteur, qui se heurte aux mêmes lacunes et incertitudes en ce qui concerne les sources, peut néanmoins prouver qu'à la fin de la République, la surface de recru-

tement des tribuns était beaucoup plus large que celle des sénateurs : l'éloignement de Rome était un obstacle sérieux pour l'accession aux hautes magistratures, qui exigeait une grande notoriété de la part du candidat.

L'auteur se livre aux mêmes calculs pour les *IIviri navales* et les diverses catégories de préfets. Si l'étude des *IIviri navales* est forcément restreinte (huit d'entre eux seulement nous sont connus, et d'ailleurs cette « fonction » semble disparaître après 178 avant J.-C.), celle des préfets permet de constater que leur niveau social est, en général, inférieur à celui des tribuns militaires et l'estime dont ils jouissent moindre, parce qu'ils sont presque tous nommés par le commandant en chef. Après 133, aucun d'entre eux n'appartient plus à une famille patricienne ; le grade de préfet semble alors de plus en plus sollicité par des hommes d'affaires désireux d'obtenir plus de facilité et de sécurité dans leur commerce en province, mais dépourvus de toute autre ambition sur le plan militaire ou même civil.

L'excellent ouvrage de M. Suolahti s'achève par de très importants appendices comportant les listes par catégorie des officiers subalternes connus de l'époque républicaine, avec la *gens*, le *cursus* qui fut le leur et l'origine locale des officiers. Deux cartes permettent de se rendre compte immédiatement de cette répartition révélatrice.

M. Durry.

C. W. Westrup, *Some notes an the Roman slave in early times, a comparative sociological study* : Historisk-filologiske Meddelelser udgivet af det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, t. XXXVI, n° 3 (1956), in-8°, 25 pages.

Étude comparative : plusieurs rapprochements, en effet, sont présentés avec les Grecs et les anciens Germains ; mais ils demeurent nécessairement très rapides. L'essentiel concerne Rome et pourrait se résumer ainsi. Aux temps préclassiques, le véritable esclave, pris à la guerre, donc étranger et non citoyen, n'est pas uniquement une *res*. Intégré socialement et religieusement à la *familia*, il ne se trouve pas soumis au pouvoir du chef de celle-ci de façon plus forte et arbitraire que le *filius*. La loi elle-même lui reconnaît une existence juridique et certains droits ; les mœurs se montrent plus libérales encore. Les choses ne changent qu'avec les transformations dues aux conquêtes : multiplication des esclaves, *latifundia*, éloignement du maître, etc. Alors, en liaison avec la disparition de la vie patriarcale sur un petit domaine, se constitue la théorie juridique classique de l'esclave romain : l'évolution vers la rigueur est particulièrement nette pour le *peculium*.

Cette vue générale traduit, pour une large part, l'évolution réelle. Afin d'en adopter toutes les nuances, qui sont nombreuses et parfois subtiles, on voudrait des preuves plus solides touchant le droit préclassique. Mais il est certain qu'en l'espèce les mœurs comptent au moins autant que le droit, — qu'aucune société pratiquant l'esclavage, ni dans l'Antiquité ni à l'époque moderne, n'est parvenue à construire un système juridique qui supprimât la contradiction inhérente à l'esclave lui-même, à la fois être humain et chose possédée, — que l'intérêt du maître a joué aussi en sens varié, libéral ou rigoureux selon les cas d'espèce et le genre de vie dominant, — et enfin que, dans la Rome antérieure à l'Empire, l'évolution suit bien, dans son ensemble, la courbe dessinée par l'auteur.

André Aymard.

A. Caillemer et R. Chevallier, *Les centuriations de l'Africa Vetus*, dans les *Annales*, 1954, p. 433.

— *Atlas des centuriations romaines de Tunisie*, publié par l'Institut géographique national, Paris, 1954 (paru en 1956).

L'article de MM. Caillemer et Chevallier annonçait la publication du magnifique *Atlas* paru au début de 1956 et dont ils m'ont fait l'honneur de me demander la Préface. Cet article explique fort bien ce que la connaissance du sol doit à la technique de la photo aérienne. On sait déjà l'importance des découvertes réalisées surtout en Italie, grâce à l'école groupée autour de M. Plinio Fraccaro, mais aussi en Angleterre, par M. Bradford ; la même méthode est de plus en plus employée soit en Allemagne soit en France.

Mais jusqu'à présent rien n'avait été réalisé de comparable à l'ensemble monumental que nous apporte l'*Atlas des centuriations tunisiennes*. Les auteurs de cette œuvre ont voulu rester anonymes. Il nous faut remercier d'abord M. le général Hurault, directeur de l'Institut géographique national ; la rédaction des cartes est l'œuvre d'un grand nombre de collaborateurs, dont les travaux ont été ordonnés par M. l'ingénieur en chef Horlaville, puis par M. l'ingénieur en chef Caillemer. M. Saumagne est le premier sans doute qui ait reconnu sur les photos aériennes l'étendue surprenante des centuriations conservées. Un jeune agrégé, M. R. Chevallier, s'est attaché avec passion à assurer la réalisation de l'*Atlas*.

C'est le capitaine de vaisseau Falbe qui reconnut le premier, en 1833, la persistance des centuries romaines dans la plaine de Carthage. A la fin du siècle dernier, le commandant Donau découvrit dans le sud tunisien les bornes qui portaient le nom d'un proconsul de Tibère, sous les ordres de qui la centuriation avait été réalisée entre Gafsa et Haidra. On pou-

vait supposer que l'observation aérienne aurait restitué précisément cette centuriation de date impériale ; or, les traces en demeurent encore assez indistinctes. Ce que nous possédons au contraire avec grand détail, c'est la centuriation du nord-est, correspondant au territoire de la colonie même de Carthage, celle de la région des villes libres, du sud du cap Bon à El Djem, une autre plus au sud, une autre encore sur le moyen Bagradas. Les livres des arpenteurs nous apprennent qu'on variait l'axe des centuriations de manière à bien distinguer les confins de deux territoires. L'observation des centuries préservées confirme cette doctrine.

Il est évident que l'étude de l'*Atlas* apportera à l'histoire politique, économique, juridique de la province d'Afrique des enseignements de toute sorte. L'exploitation de ces documents uniques ne fait que commencer. Le premier problème sera de fixer la date exacte de chacune des centurations si clairement distinctes. A l'intérieur des centuries, même la dimension des parcelles est préservée. Nous ne saurions marquer trop de gratitude aux auteurs d'une œuvre si riche de conséquences. Après les travaux du R. P. Poidebard et du colonel Baradez, sur les ouvrages fortifiés du limes d'Orient et du limes d'Afrique, c'est l'histoire de la mise en valeur du sol lui-même qui se trouve éclairée à son tour par l'utilisation prestigieuse de la technique nouvelle.

André Piganiol.

Walter Reidinger, *Die Statthalter des ungeteilten Pannonien und Oberpannoniens von Augustus bis Diokletian*, mit einem Anhang von Hans Lieb : *Der Praeses aus Sbeitla* (Antiquitas, Reihe 1 : Abhandlungen zur alten Geschichte) : Bonn, Rudolf Habelt, 1956, 262 pages, 28 DM.

Attendue depuis plusieurs années, la dissertation que M. W. Reidinger avait présentée en 1950 sous les auspices du professeur A. Betz à la Faculté des lettres de Vienne vient de paraître dans la nouvelle collection *Antiquitas*, dont la direction est assurée par M. Andreas Alföldi avec son dynamisme habituel. Il s'agit d'un petit volume de 262 pages, relié en pleine toile, plaisant à voir et à manier, dont la composition est due à un nouveau procédé photographique, plus économique que l'impression. On regrettera cependant le prix de vente assez élevé qui interdira malheureusement à beaucoup de chercheurs d'acquérir cette monographie fort utile.

Bien que l'auteur se défende de vouloir faire des *Fasti* et nous dise expressément qu'il voudrait uniquement dresser une liste comprenant les gouverneurs de la Pannonie indivise, puis ceux de la Pannonie supérieure, le genre même de son travail l'a amené, malgré lui, à dépasser

son but primitif en consacrant un premier appendice à la carrière et à l'origine des gouverneurs de Pannonie, puis un second à leurs moyens d'action militaires. Il s'ensuit qu'il est resté à mi-chemin entre le simple dénombrement de la suite des gouverneurs et de véritables *Fasti*, dont nous avons exposé dans un compte rendu récent les difficultés aussi bien que l'intérêt. Tout en renvoyant le lecteur à cette critique parue dans *Historia*, III, 1955, p. 119, nous voudrions aujourd'hui compléter et préciser notre sentiment, en indiquant une voie qui permettra à de jeunes chercheurs de s'occuper de ces problèmes de prosopographie administrative si attachants sans les exposer nécessairement aux risques impliqués par le genre des *Fasti*. Au lieu de procéder à des coupes verticales et géographiques, il faudra s'appliquer à constituer des tranches horizontales et chronologiques, comme par exemple étudier les gouverneurs de toutes les provinces consulaires durant une époque donnée, mettons celle de la dynastie flavienne, de 69 à 96. Bien entendu, un tel sondage exigera toujours un immense labeur, mais il sera à la mesure d'un jeune érudit qui connaîtra, après un certain temps, son personnel administratif sur le bout des doigts et pourra alors pénétrer les véritables raisons des différentes nominations et, par là, remonter aux principes qui ont guidé les gouvernements successifs. En se limitant ainsi à un secteur ne comprenant pas plus d'une génération, l'étude gagnera en profondeur ce qu'elle perdra apparemment en étendue.

Ceci dit, nous ne marchanderons pas les éloges à M. Reidinger. On n'a qu'à se reporter aux vingt pages de sa bibliographie pour mesurer le grand effort que l'auteur s'est imposé et qui a permis d'éliminer à peu près toutes les erreurs qui auraient pu se glisser dans la partie analytique du travail. Tous les problèmes que pose l'évolution historique de ce territoire sont traités avec beaucoup de franchise et les solutions proposées par l'auteur sont toujours raisonnées et raisonnables. La seule suggestion que nous nous permettrions de lui soumettre concerne une question de présentation. En effet, nous nous demandons s'il n'aurait pas été avantageux de créer une rubrique de gouverneurs douteux, où l'on aurait rangé un certain nombre de personnages dont les titres à l'admission parmi les gouverneurs de Pannonie paraissent être assez minces.

Voici par exemple P. Alfius Maximus qui apparaît sur une seule inscription mutilée de *Carnuntum* (*C. I. L.*, III, 14356[4]), sans que l'on y mentionne son titre de légat d'Auguste propréteur. E. Groag lui avait ouvert l'accès aux *Fasti* de Pannonie supérieure (*P. I. R.*, I[2], n° 534), mais, si l'on se reporte à un texte analogue et complet en l'honneur de *I. O. M. Sucaelus* et du *Genius loci* (*C. I. L.*, XIII, 6730 = D. 4615), on apprend que le personnage en question, du nom de C. Calpurnius Sep-

pianus, pour le salut duquel on a élevé cette base votive à Mayence, n'est nullement le gouverneur de Germanie supérieure, ni même le légat de la légion *XXII Primigenia*, mais tout simplement le primipile de ce corps de troupes. Ce rapprochement jette donc le doute sur le gouvernement de Pannonie postulé par Groag.

Nous voudrions aussi remarquer que nous partageons les réserves de Ritterling qui s'est refusé à insérer des chefs militaires tels Ti. Cl. Marinus Pacatianus ou le futur empereur Dèce parmi les gouverneurs de Pannonie supérieure. D'ailleurs l'auteur est loin d'être catégorique et entoure sa décision de les inclure dans sa liste de toute sorte de réserves. Nous sommes d'avis que ces hommes ont porté le titre de *dux*, qui « désigne le commandant en chef, auquel l'empereur a confié la conduite effective d'opérations militaires extraordinaires » (nos *Procurateurs*, p. 129), et devraient également figurer sous la rubrique des « gouverneurs douteux ».

Que dire maintenant de la partie synthétique, presque cachée dans les deux appendices? Ici encore, les conclusions sont justes dans l'ensemble ; seulement leur présentation « en vrac », si j'ose dire, est fort préjudiciable à la compréhension du lecteur. Il aurait certes mieux valu classer les différentes carrières dans un ordre chronologique où l'on aurait distingué clairement entre les trois époques comprises entre 14 et 103, 103 et 214, et 214 et 260 — la carrière de l'anonyme de Sbeitla appartient à ce no-mans-land historique qui s'étend entre cette date et l'avènement de Dioclétien — et ne comparer entre eux que les cursus contemporains, si possible sous forme de tableaux synoptiques.

Pour nous résumer, nous reconnaîtrons enfin bien volontiers que l'auteur, malgré les réserves formulées à l'encontre du genre de son entreprise, a réussi à administrer la preuve de son aptitude à la recherche historique et mérite pleinement d'être encouragé à continuer ses travaux, dont le premier échantillon, par sa conscience professionnelle et son souci du travail bien fait, promet beaucoup pour l'avenir.

H.-G. Pflaum.

Ferdinand Lot, *Nouvelles recherches sur l'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire;* complément au fascicule CCLIII de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* : Paris, Champion, 1955, 1 vol. in-8°, 195 pages.

En 1928, F. Lot avait publié un livre sur *L'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire et à l'époque franque*, dont les rigoureuses conclusions étaient opposées à celles de l'ouvrage d'A. Piganiol sur *L'impôt de capitation au Bas-Empire* (1916). Alors que celui-ci avait

soutenu que Dioclétien avait établi un système où les *juga* de l'impôt foncier sont « incorporés dans les *capita* personnels des paysans, si bien que *jugum* et *caput* sont deux aspects différents d'une même unité fiscale », F. Lot n'avait pas admis que l'impôt personnel fût ainsi réduit à l'impôt foncier. Pour lui, le *caput* est la quantité de terre qu'une famille peut cultiver avec une charrue ; mais l'évaluation de l'impôt est différente selon que le sol est exploité par le propriétaire ou par des colons concessionnaires de tenures ; dans le premier cas, le sol est estimé en *juga* et l'impôt personnel fixé au proprata des esclaves ; dans le second, l'estimation est faite en *capita*, qu'il s'agisse de l'impôt foncier ou de l'impôt personnel dû par les colons. Ainsi, la structure agraire détermine le type de capitation, et Dioclétien n'a rien fait d'autre qu'adapter à cette structure les impôts antérieurs pesant sur la terre et sur les paysans. Cette conception, F. Lot l'a reprise et défendue dans un livre complémentaire qui était déposé pour l'impression à l'École des Hautes-Études quand il est mort en 1952. Il l'a fait avec une vivacité où ceux qui n'ont pas admis sa thèse et qu'il n'a point ménagés s'attacheront à voir la marque d'un esprit dont ni l'âge ni la maladie n'avaient diminué la vigueur et la pénétration.

Le problème de la capitation au Bas-Empire est, on le sait, difficile entre tous. Les systèmes d'explication que depuis un siècle on a proposés peuvent être résumés en termes relativement simples, mais le lecteur sent bien que l'élaboration en a été toujours laborieuse, et l'exposé complet que leurs auteurs en donnent reste, quoi qu'ils fassent, ardu sauf pour les spécialistes. Il ne peut donc être question dans un bref compte rendu de reprendre chacun des arguments anciens ou nouveaux que F. Lot oppose à ses adversaires. Je ne discuterai ici que d'un texte publié en 1937 après son premier ouvrage, parce qu'il est d'un intérêt capital par sa date et par son contenu. La table de Brigetio (*An. ép.*, 1937, n° 232) nous apprend qu'en 311 Licinius accorda aux soldats de l'Illyricum *militiae quidem tempore quinquem* (sic) *capita juxta statutum nostrum ex censu atque a prestationibus sollemnibus annonariae pensitationis*. F. Lot estime qu'il s'agit là, contrairement à mon opinion, uniquement d'une « capitation personnelle », et il est amené à introduire dans le texte après *quinquem* une ligne que le rédacteur de la chancellerie impériale ou le graveur de l'exemplaire de Brigetio aurait sautée : *militiae quidem tempore quinquem* [*malicii stipendii fida devotione completo, sua uxoriaque*] *capita... excusent* (p. 111). Cette restitution, F. Lot ne l'a ni traduite ni justifiée par des références, et son sens, je l'avoue, m'échapperait si, soupçonnant une mélecture de R. Fawtier, l'éditeur de ce livre posthume, je n'étais tenté de rétablir le texte de l'auteur et de lire : ... *tempore quinquen*[*nalicii stipendii...*], bien que la leçon *quin-*

quennalicii soit étrange, ce mot n'ayant jamais eu le sens de « cinquième ». Grand lecteur des Codes, F. Lot s'est peut-être souvenu, tout en négligeant un contexte qui aurait dû le retenir, de *Cod. Theod.*, VII, 13, 16 : ... *si quinquennii tempus fida obsequii devotione compleverit*... Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est de fait que F. Lot pense qu'après cinq ans de service tout soldat de l'Illyricum a été exempté de la capitation personnelle, lui et sa femme, tout comme, ce qui ne manquera pas d'étonner, le vétéran émérite dont il est question sur la Table de Brigetio immédiatement après et qui, lui, n'aura pas le bénéfice d'une faveur plus grande après vingt ans de service. Or, raisonne F. Lot, une loi bien connue de Constantin exempte de toute taxe foncière les vétérans pourvus de terres à leur libération. Donc les soldats en service actif qui leur sont assimilés ne peuvent être exemptés de *capita* autres que ceux de leur impôt personnel. On ne saurait, je crois, avec plus d'arbitraire, mettre d'accord un texte gênant avec la thèse que l'on soutient. Sans doute, F. Lot n'y aurait-il point songé, s'il n'avait été convaincu (« la chose est pour moi décisive », p. 106) que le soldat en service actif « n'étant pas pourvu de terres ne saurait payer un impôt foncier quelconque » (p. 112). Il a, certes, raison d'écrire que les soldats de Brigetio ne sont pas des soldats-laboureurs. Les Codes ne les donnent pas moins comme des propriétaires de terres dans le pays où ces paysans ont été recrutés et où ils ont laissé leurs familles, en attendant qu'une décision impériale les autorise à les faire venir auprès d'eux (*Cod. Theod.*, VII, 1, 13, a. 349) ; s'ils sont inscrits au cens, ils auront le bénéfice de l'exemption de leur propre *caput*, puis, au bout de cinq années de bon service, celle du *caput* de leur femme : *in priore lare derelicta* (*Ibid.*, VII, 13, 6, a. 370). On comprend que Licinius leur ait accordé une exemption de cinq *capita* alors que les Codes n'ont jamais exempté que quatre personnes dans une famille de soldat : c'est que, dans tous les cas, au moins un *caput* relève de l'impôt foncier qu'ils doivent pour les terres de leur patrimoine. Dès lors, dans le texte de Brigetio, deviennent explicables les mots *ex censu atque a prestationibus sollemnibus annonariae pensitationis* qui ont si fort embarrassé F. Lot qu'il a conclu à « une maladresse de rédaction de la chancellerie de Licinius » (p. 115) : ils sont en fait une référence à l'assiette de la capitation, c'est-à-dire au *census* des personnes et des biens imposables, et à la nature des versements à faire en principe en produits du sol au « titre de l'annone ». Somme toute, la Table de Brigetio n'est favorable au système de F. Lot que si on la corrige arbitrairement. Si on la prend telle qu'elle est, elle fortifie dans leur opinion ceux des historiens de la capitation qui ont soutenu que le *caput* est une unité fiscale commune à l'impôt personnel des paysans et à l'impôt foncier, comme elle donne raison à ceux qui pensent qu'en

fixant à l'annone une assiette nouvelle Dioclétien l'a « réformée ».

Je serai plus bref sur la deuxième partie de l'ouvrage qui traite de la circulation de l'or du IVe au VIIe siècle. On y trouvera bien des textes et des faits qui montrent que dans cette longue période l'or a joué une grand rôle dans une économie qu'on a voulue parfois presque exclusivement « naturelle ». Mais ils sont plus juxtaposés qu'expliqués. Pour nous en tenir au IVe siècle, on regrettera que F. Lot n'ait pas utilisé un texte comme le *De rebus bellicis* sur lequel Salomon Reinach avait dès 1922 attiré l'attention, car il nous donne des indications d'un grand intérêt sur la politique monétaire de Constantin et sur ses conséquences économiques et sociales. Dans ses *Aspetti sociali del quarto secolo* parus en 1949, S. Mazzarino avait du reste admirablement exploité ce texte en le confrontant avec les données de la numismatique et des Codes. De ce problème posé en termes neufs, F. Lot n'a rien connu, et je crains que son étude à peine publiée apporte une documentation qu'il faudra aussitôt compléter.

W. Seston.

Histoire des religions.

Georges Dumézil, *Aspects de la fonction guerrière chez les Indo-Européens* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, vol. LVIII) : Paris, Presses Universitaires de France, 1956, 113 pages in-8°.

Des deux études groupées dans ce volume, seule la première, la plus longue, intéresse des faits romains. Son titre même (*La geste de Tullus Hostilius et les mythes d'Indra*) en dit le sujet. Le troisième des rois de Rome est représentatif de la seconde des trois fonctions, dont on sait que M. Dumézil fait remonter l'existence au passé indo-européen. On note, p. 20, qu'il estime qu'avec le quatrième roi, Ancus Martius, la réalité historique commence à se mêler dans les récits sur la Rome primitive aux traditions purement mythiques, explicables par l'héritage des conceptions et des structures venues des origines. Entre parenthèses, ceci n'empêche pas ces conceptions de continuer à rendre raison pour une part encore du pseudo-passé historique de Rome, puisque aussi bien, même à l'époque républicaine, une figure comme Horatius Coclès ne peut être comprise que par elles.

La « fonction militaire » de Tullus Hostilius, déjà prise en considération dans le livre de M. Dumézil sur Horace et les Curiaces, est cette fois-ci envisagée d'ensemble et ainsi sont mis en relief divers parallèles entre les principaux faits guerriers du règne de Tullus et les mythes relatifs à Indra. Je n'entrerai pas ici dans leur détail, pour me contenter de souligner la difficulté, mise en lumière par M. Dumézil lui-même avec